



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 24	
Votants	: 29	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel SEVENIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danièle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Lokman ÜNLÜ, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Romain EVRARD), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Clément CHAPEL, Jamal NAJI, Antoine MARTINEZ.

**CM-2023-243 - ENVIRONNEMENT - A NOS WATTS - MISE A DISPOSITION DE SITES POUR LA DEUXIEME GRAPPE ET PARTICIPATION A LA DEMARCHE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

***Rapporteur : Monsieur Romain EVRARD***

Depuis fin 2015, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial en 2020 fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 en partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée.

La première prise de participation d'Annonay Rhône Agglo s'est faite en phase de développement de la première grappe d'installations photovoltaïques en 2020 (à hauteur de 45 % soit 67 500 €). Un nouvel appel de fonds a également été proposé en juin 2023, pour l'installation d'ombrières de parkings. La Ville d'Annonay a alors contribué au projet sous la forme d'une prise de capital de 5000€.

A Nos Watts lance le développement d'une deuxième grappe de projets. Dans ce cadre, la société A nos watts a fait part de son intérêt pour le site de l'ancienne discothèque de Vaure par une Manifestation d'intérêt spontanée – MIS – le 30 mars 2023. La Ville d'Annonay qui souhaite poursuivre son engagement dans cette démarche en mettant à disposition ce site, a publié dans un journal d'annonces

légales, un avis permettant de vérifier l'absence de manifestation d'intérêt concurrent. En l'absence de manifestation d'intérêt concurrent, le projet peut faire l'objet d'une contractualisation.

D'autres sites sont actuellement à l'étude sur Annonay en vue de la seconde grappe.

Par ailleurs, A Nos Watts se lance dans la mise en place de l'autoconsommation collective sur le territoire, au bénéfice des collectivités et des privés ayant mis à disposition leurs toitures.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'Annonay de participer à cette démarche d'autoconsommation collective. Outre l'intérêt écologique d'acheter une énergie verte locale, cela permettra à la commune de bénéficier d'un tarif d'achat de l'électricité autoconsommée plus avantageux que le tarif actuel. Pour mettre en œuvre l'autoconsommation collective, il est nécessaire que les producteurs et consommateurs soient réunis au sein d'une même « Personne Morale Organisatrice » (PMO), A Nos Watts va jouer ce rôle de PMO et que les consommateurs signent un accord de participation et le contrat de vente.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et L2253-1,

**VU** la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

**VU** le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

**VU** la délibération CM-2019-172 de mise à disposition de toitures communales dans le cadre du projet de SAS solaire et la signature de promesses de COT et/ou baux

**VU** la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 relative la création de la société A Nos Watts,

**VU** la délibération CM-2022-182 relative à la prise de participation en phase d'investissement dans A Nos watts

**CONSIDERANT** le projet de Convention d'occupation temporaire ci-annexé,

**CONSIDERANT** le projet d'accord de participation et le contrat de vente, ci-annexés,

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la mise à bail emphytéotique au profit d'A Nos Watts pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, sur l'ancienne discothèque de Vaure à Annonay cadastré AC1214,

**APPROUVE** les termes du projet de bail emphytéotique, en particulier ses caractéristiques principales :

- Une durée de 30 années
- Un loyer de 10 centimes HT par mètre carré de panneau photovoltaïque

**APPROUVE** la participation au projet d'autoconsommation collective proposé par A Nos Watts,

**CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces portant sur ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23  
Publié le : 14/12/23  
Transmis en sous-préfecture le :  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET



